

INACCEPTABLE !

Le gouvernement s'apprête à baisser les traitements bruts des fonctionnaires de 3 %

Pour justifier cette forfaiture, le gouvernement, relayé par les médias, prétend qu'il y aurait « inégalité » entre les fonctionnaires et les salariés du privé quant au niveau de cotisations pour les retraites et pensions.

**Cette opération repose sur un mensonge :
Non, il n'y a pas de caisse de retraite pour les fonctionnaires d'Etat**

Contrairement à ce que dit le gouvernement, les fonctionnaires d'Etat ne cotisent pas pour leurs pensions car elles relèvent du grand livre de la Dette publique et sont inscrites automatiquement dans le budget de l'Etat.

En activité ou en retraite, les fonctionnaires d'Etat continuent de recevoir un traitement.

La retenue pour "*pension civile*" qui figure sur la fiche de paye est fictive, elle reste dans le grand pot du budget de l'Etat et n'alimente aucune « caisse de retraites ». Elle a pour fonction d'amorcer la constitution d'une « caisse de retraites » pour remettre en cause le statut de fonctionnaire d'Etat.

Il ne s'agit en aucun cas d'une « cotisation retraite » contrairement à ce que le gouvernement veut faire croire.

**La création d'une caisse de retraites pour les fonctionnaires d'Etat
serait une brèche ouverte dans notre statut**

Ce qui est vrai c'est que le gouvernement, voudrait sortir les pensions des fonctionnaires d'Etat du grand livre de la dette publique pour créer une caisse autonome, ce à quoi Juppé a dû renoncer en 1995 !

Cette caisse constituerait une brèche béante dans notre statut.

Ce serait la fin du Code des pensions civiles et militaires qui garantit que l'Etat assure le versement des pensions à ses fonctionnaires !

3 % de moins sur nos traitements bruts, c'est donc bien une baisse de salaire comme les fonctionnaires espagnols.

Ces 3 % , c'est 3 milliards d'euros de dépenses publiques en moins, c'est une part des 100 milliards de coupes budgétaires que le gouvernement a promises à Bruxelles et aux « marchés financiers ».

**Pas touche au code des pensions des fonctionnaires d'Etat
Non à la baisse de nos traitements
Tous en grève le 15 juin
Inscrivez vous a la manifestation nationale**

« Force Ouvrière appelle les travailleurs à militer dès le 15 juin pour le retrait du plan gouvernemental »

Déclaration

de JC MAILLY, secrétaire général de FORCE OUVRIÈRE le 8 juin 2010

« Alors que le gouvernement, selon Monsieur Copé, annonce qu'il présentera son projet de loi sur les retraites le 15 juin, Force Ouvrière lance un appel aux travailleurs et à leurs organisations pour rejoindre, ce même jour, l'appel à la grève interprofessionnelle de 24 heures et à la manifestation nationale à Paris.

D'ores et déjà ce seront plusieurs dizaines de milliers de salariés du public et du privé qui manifesteront le 15 juin à Paris sur l'appel lancé par Force Ouvrière, rejoint nationalement par le SNETAA, la FGAF et par des militants d'autres organisations.

Face à un projet qui sera destructeur de droits sociaux, injuste socialement et inefficace économiquement, Force Ouvrière appelle les travailleurs à militer dès le 15 juin pour le retrait du plan gouvernemental. »

Le gouvernement veut casser le code des pensions des fonctionnaires.

Le gouvernement veut « poursuivre la convergence entre les régimes de retraite du public et du privé ». C'est l'engagement n°13 du document d'orientation du gouvernement publié le 16 mai.

Parmi les « règles de retraites spécifiques » qui, selon le gouvernement, « ne sauraient être considérées comme intangibles » ou qui « ne seraient plus adaptées », le document de travail remis aux fédérations de fonctionnaires cite notamment :

► **La règle des 6 derniers mois pour calculer la pension.** Le passage progressif de 75% des 6 derniers à 50% de la moyenne des 25 dernières années ferait perdre aux fonctionnaires plus du 1/3 de leur pension !

► **La baisse de 3% du traitement brut au nom de « l'alignement » sur les cotisations du privé »**

► **La bonification des professeurs d'enseignement technique théorique ou pratique**, qui valide 3 à 5 ans d'activités professionnelles effectuées dans le privé. Sa suppression entraînerait une baisse de 12,5% de la pension !

► **La règle de la majoration de pension de 10 % pour les trois premiers enfants, puis de 5 % par enfant supplémentaire, pour les fonctionnaires.** Dans le privé, elle est plafonnée à 10 %, quel que soit le nombre d'enfants. Une fonctionnaire, mère de 4 enfants, risque de perdre 5% de sa pension !

Dans la ligne de mire du gouvernement il y a aussi :

- Le départ anticipé au bout de 15 ans de service des parents de 3 enfants.
- La règle des pensions de réversion (en cas de veuvage). Le non plafonnement serait trop généreux pour les fonctionnaires !
- Le minimum garanti de pension. *Il est au maximum de 1065 € aujourd'hui, qu'en serait-il demain ?*

Un professeur des écoles pourrait perdre 938 € par mois, un agrégé 1110 €, une infirmière 829,2 €, une secrétaire administrative 718 €!

**60€ en moins par mois pour un jeune certifié ou PE !
120 € pour un médecin de l'éducation nationale en fin de carrière**

Un PLP retraité pourrait perdre 310 € par mois

118 € en moins pour une technicienne de laboratoire ou de recherche, mère de 4 enfants !

► Intolérable ! Le Code des Pensions de la Fonction Publique et toutes les garanties qui y sont attachées doivent être maintenus !

GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE ET MANIFESTATION À PARIS LE 15 JUIN